

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

DONNE AVIS :

Que, conformément à l'arrêté de M. le Préfet, en date du 23 septembre 1865, les pièces relatives au projet de redressement et d'élargissement du chemin vicinal n° 3, dit de Charles Petit, sont déposées au secrétariat de la Mairie où elles seront communiquées, à tout requérant, et qu'en outre, M. Parel, juge de paix, nommé commissaire-enquêteur par l'arrêté précité, recevra, dans sa salle d'audience, le vendredi 13 octobre, de 10 heures à midi, les déclarations des habitants sur l'utilité publique dudit projet.

Roubaix, le 3 octobre, 1865.

ERNOULT-BAYART.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mardi prochain 10 octobre. Voici l'ordre du jour de cette séance :

- 1°. Communication de la circulaire ministérielle sur la publication des procès verbaux du Conseil municipal.
2°. Acquisition de terrain pour la création d'une place vis-à-vis de l'entrée du cimetière.
3°. Pavé de la rue du Nouveau-Monde.
4°. Modification au projet de grande-place.
5°. Modification au projet de boulevard de ceinture.
6°. Nivellement de la France.
7°. Consommation d'eau pour les usages communaux.
8°. Nomination de 3 membres de la commission mixte pour le service des eaux.
9°. Crédit supplémentaire pour le canal.
10°. Extension de l'éclairage.
11°. Arrosage des rues.
12°. Nivellement aux abords de la rue St.-Vincent de Paul.
13°. Marquise à l'asile de Blanche-maille.
14°. Acquisition d'appareils et de mobilier pour la Condition publique.
15°. Subvention pour l'Exposition universelle de 1867.

Le compte ouvert en douane pour les bestiaux vient d'être rétabli.

En conséquence, sont remises en vigueur les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance du 28 juillet 1822, portant que les détenteurs de bestiaux de la race bovine, habitant dans les deux kilomètres et demi de la frontière, doivent, dans les quinze jours, faire au bureau le plus voisin de leur domicile, la déclaration du nombre, de l'espèce et de la qualité des bestiaux qu'ils ont actuellement à l'étable ou au pacage dans la susdite zone.

Le service des Douanes établira à chacun des déclarants un compte ouvert. Aucune expédition de circulation ne sera délivrée avant l'accomplissement de cette formalité, et les détenteurs qui ne s'y seraient pas conformés dans le délai déterminé encourraient la saisie de leurs bestiaux, conformément à la loi.

En raison des circonstances présentes, et sur l'avis conforme du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck, M. le préfet du Nord vient de décider que la foire qui se tiendra à Steenvoorde, le samedi 7 octobre présent mois, ne sera pas ouverte aux bestiaux de la race bovine.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'elle a soumis à l'homologation de l'administration supérieure le tarif spécial ci-après: Tarif spécial, petite vitesse, n° 39, pour le transport des marchandises ci-après désignées, de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières en destination de Paris (La Chapelle).

Prix par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, de déchargement de gare compris :

Table with 2 columns: Item description and Price. Items include Calicot blanchi (30 fr), Calicot écaré (27), Fils de chanvre, de coton ou de lin blanchis ou teints pour couvrir (37), Fils de chanvre, de coton ou de lin blanchis ou teints pour tissage (34), Fils de chanvre, de coton ou de lin non blanchis ni teints pour le tissage (27), Tapis de laine communs (34), Tissus de coton (34), Toiles de chanvre ou de lin (31), Toiles à sacs ou d'emballage (25).

Les expéditions de ou pour une station non-dénommée ci-dessus, comprise entre deux stations dénommées jouiront du bénéfice du présent Tarif spécial, en payant pour la distance entière, depuis la dernière station dénommée, située avant le lieu de départ jusqu'à la première station dénommée, située après le lieu de destination, si la taxe ainsi calculée est plus avantageuse pour les expéditeurs que celle du Tarif général.

CONDITIONS.

L'application du présent Tarif spécial aura toujours lieu d'office: elle est soumise en tous points aux conditions des Tarifs généraux de la Compagnie.

Dans une de ses dernières audiences, la cour de Paris a rendu un arrêt important pour les locataires d'appartements. Le prix des baux suit des fluctuations incessantes: le percement des nouvelles rues augmente

la valeur de certaines maisons et diminue, au contraire la valeur de celles qui se trouvent dans des quartiers devenus moins commerçants. Pour s'assurer contre le danger d'une augmentation qui serait sans cela toujours suspendue sur leur tête, les locataires n'ont qu'un seul ressource, c'est de convenir, au renouvellement des baux faits pour trois, six ou neuf années, que le propriétaire renonce à la faculté d'augmenter le prix des loyers. On contestait devant la cour la validité d'une telle convention; on soutenait qu'elle ne pouvait être faite par un acte, unique, c'est-à-dire inscrite seulement sur l'exemplaire du bail resté entre les mains du locataire; qu'au contraire, formant un engagement réciproque entre les parties, elle devait être rédigée en autant d'originaux qu'il y avait de parties en cause. Cette prétention a été repoussée: une clause de ce genre constitue un engagement unilatéral parfaitement indépendant du contrat bilatéral de bail. Le propriétaire renonce à un droit et s'engage seul, sans que le preneur soit engagé vis-à-vis de lui, et par conséquent un seul original suffit pour la validité de l'obligation.

Dans la séance de l'Académie des Sciences du 2 octobre, M. Dumas a émis quelques observations sur l'inconvénient que présentent dans les grandes usines, les manufactures, les amas de résidus qui augmentent chaque jour et excitent les plaintes des habitants qui les entourent. L'illustre savant a donné à ce sujet quelques détails sur les tentatives d'un chimiste allemand, M. Kopp, d'abord pour prévenir les inconvénients, ensuite pour utiliser les résidus. Ces tentatives ont été couronnées de succès, et l'on est parvenu à régénérer le soufre dans les résidus de la fabrication du chlore, de la soude, etc. M. Pelouse a dit avoir vu à Stolheim, près d'Aix-la-Chapelle, de grandes usines employer ces moyens avec succès et sur la plus grande échelle. C'est un progrès d'une haute importance.

Au marché aux grains de Lille de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 18 centimes à l'hectolitre.

On achève, en ce moment, de régulariser le côté oriental du grand débarcadère de la gare du Nord, à Paris. A la place de la gare qu'on a démolie et dont les vieux matériaux sont employés pour la construction d'une façade monumentale de la gare de Lille, on a élevé des bâtiments pour le service de la douane.

Nous avons entretenu il y a quelques jours nos lecteurs d'une tentative d'incendie qui a été découverte rue de Douai à Lille et nous avons ajouté que l'auteur présumé de ce crime était sous la main de la justice.

Au mois d'avril de l'année dernière le feu dévorait une maison, rue de Flanilre, l'accusé en était le locataire. La justice vient d'ordonner une information nouvelle sur les causes de cet incendie. D'après ce que racontent les témoins entendus, il paraît que le magistrat instructeur a recueilli les charges les plus accablantes contre cet individu que recommandent d'ailleurs les antécédents les plus fâcheux. Nous ne pouvons nous faire l'écho des rumeurs qui circulent; mais si nous en croyons des personnes bien renseignées, les débats de cette affaire, lorsqu'elle paraîtra en cour d'assises, seront féconds en incidents dramatiques.

(Mémorial de Lille.)

Un accident est arrivé dimanche au théâtre de Valenciennes. On allait commencer les Diamants de la couronne quand M. Pilo, ténor et directeur, s'approcha de la rampe pour réclamer les secours d'un médecin. M. Andras, régisseur, s'étant jeté avec trop de précipitation sur M. Pilo pour saisir son épée, s'était enfoncé cette arme dans la poitrine, près du sein gauche. Les suites de la blessure n'ont heureusement pas une grande gravité.

Nous trouvons dans un journal de Lille la réjouissante annonce que voici :

M. MONTAIGNE, marchand de bois, à Wattignies, croit devoir informer sa nombreuse clientèle que, malgré les bruits de sa mort subite, il se porte à merveille et se trouve de plus en plus disposé à la servir convenablement. De plus il espère que dans bien des occasions il pourra encore par sa petite flûte enchantée, récréer ses nombreux amis.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4 octobre 1865.

L'Empereur arrivera à St. Cloud demain soir.

On assure que M. de Bismark, sera reçu par l'Empereur.

Il est superflu d'insister sur la gravité de cette nouvelle; et c'est pour cela précisément que nous ne la mentionnons que sous toute réserve.

Nous tenons d'une source sûre, dit la Liberté, qu'il existe en ce moment une grande intimité entre le comte de Walewski et le duc de Persigny, et que ces

deux hauts personnages auraient formulé tout un plan de réformes importantes, que le second d'entre eux a apporté à Biarritz et qu'il a soumis à l'Empereur. On nous dit encore que MM. Thullier et Genteur ont pris part à ce travail que l'Empereur a gardé dans son portefeuille.

L'événement de cet hiver sera l'apparition dans la chaire d'une des grandes églises parisiennes, d'une des notabilités du monde, aujourd'hui sous le froc. La surprise sera générale en reconnaissant dans le Père Anselme, c'est le nom du prédicateur qu'on dit très éloquent, — celui qui jadis gémissait... Pour aujourd'hui, l'indiscrétion doit en rester là.

Une lettre de Londres contient des détails assez curieux sur lord Palmerston, à propos des bruits qui ont couru et ont laissé présager sa future retraite.

La santé du noble lord, en effet affaiblie, va nécessiter un peu de repos. Mais c'est bien plutôt à un prétexte que le véritable motif de sa retraite. Le vrai motif, c'est que la reine a pris en aversion son premier ministre, et qu'en ces derniers temps elle avait exprimé le désir de traiter les affaires avec lui par correspondance.

La Reine Christine d'Espagne se dispose à quitter sa terre de Normandie pour aller passer à Aranjuez une partie de l'hiver.

On dit que M. Couture qui a cessé depuis quelques années, d'envoyer des tableaux à l'Exposition, interviendra au prochain salon par deux grandes toiles historiques: l'enrôlement des volontaires de la République et le baptême du Prince Impérial.

La librairie internationale prépare une publication à 1 franc la volume des œuvres de Proudhon.

M. Rogeard, auteur des Propos de Labienus ne continue pas de résider en Hollande, il se rend à Prague, où il compte faire imprimer une traduction allemande de plusieurs ouvrages classiques dont il est l'auteur.

L'état sanitaire de Paris continue à être satisfaisant; il y a même cela de remarquable que les décès sont inférieurs en nombre à ceux des années 1863 et 64 pour les premiers jours d'octobre.

Tous les sauveteurs de la Seine sont présentement en vacances. La Seine est tellement basse, qu'il n'y a plus moyen de s'y noyer. Les sauveteurs et les marchands de parapluies sont cruellement éprouvés cette année!

Hier, 3 octobre 1865, à 2 heures de l'après-midi le thermomètre placé à l'entrée du passage des Panoramas marquait 26 degrés centigrades au dessus de zéro. Tous les oranges restent dans les jardins publics et privés.

M. Emile de Girardin vient de perdre sa jeune enfant, morte du croup, à Biarritz.

La commission impériale se préoccupe de faire du Champ-de-Mars, en 1867, une véritable ville dans laquelle les visiteurs pourront trouver tout ce qui est indispensable ou utile aux besoins de la vie. Elle a, dès à présent, étudié les moyens de réaliser pour eux la plus grande économie de temps possible: elle a voulu que les habitants de la grande banlieue à vingt, trente, quarante lieues de la capitale, venant à Paris pour visiter l'Exposition, pussent débarquer le matin à la gare du Champ-de-Mars et repartir le soir sans avoir eu à perdre de temps en courses inutiles. Pour cela, il serait question d'établir, à côté de la gare du Champ-de-Mars, indépendamment des cafés, restaurants, etc., de vastes annexes qui comprendraient des commissionnaires, des interprètes, des salles de bains, des lavabos, des ateliers de cirage et de brosse, un salon de coiffure, un tailleur, un chapelier, un bottier, un dépôt de bagages, des salons de conversation, de repos et de correspondance, un bureau de poste et de télégraphie, un service médical, un bureau de renseignements, etc., etc.

Il est certain que cet établissement ne constituera pas seulement une chose curieuse, mais qu'il offrira, en outre, d'incontestables avantages.

D'un autre côté, on parle d'une société qui se formerait dans le but de louer, à la date du 1er janvier 1867, tous les logements qui seraient vacants à Paris à cette époque. Une fois loués, on les coterait à un chiffre très élevé et nos visiteurs seraient bien obligés d'en passer par ou voudrait la société.

Le plan est assez ingénieux, mais il faut espérer qu'il rencontrera dans l'application des difficultés insurmontables.

Le ministre de l'intérieur a déjà reçu, dit-on, quatre déclarations de journaux portant tous le titre de Moniteur de l'Exposition; il est possible que la commission impériale se réserve ce titre.

Pour toute la correspondance: J. Reboux.

FAITS DIVERS.

Le corps consulaire français vient de s'honorer par un nouvel exemple de courage et de dévouement. Pendant que les autorités turques et les consuls étrangers fuyaient Alep, décimée par le choléra, le consul de France, M. Bertrand, restant à son poste, ouvrait à deux battants les portes de sa maison, y recevait tous les malades qu'elle put contenir, prodiguait à tous des consolations et des secours. Cette noble conduite a produit une plus vive et une plus heureuse impression.

En ce moment, on démolit la vaste maison qui servit pendant bien des années de mairie à l'ancien 10e arrondissement de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain. C'était un hôtel assez vaste, qui n'offrait pas une architecture remarquable, mais au souvenir duquel se rattacheront quelques événements historiques contemporains. Dans cette maison, le 2 décembre 1852, s'étaient réunis un grand nombre de membres de la Législative, dans le but de s'opposer aux mesures qui venaient d'être prises pour changer la forme du gouvernement. On sait quel fut le résultat de cette réunion dans laquelle se trouvaient des hommes d'opinions tout-à-fait opposées. Rapidement cernés par une brigade d'infanterie, tous les opposants furent arrêtés, placés au milieu des troupes, et conduits à la caserne du quai d'Orsay, à travers les habitants du faubourg Saint-Germain qui les regardaient silencieusement passer.

Nous lisons dans le Temps :

Il existait naguère à Paris une industrie que les changements apportés à la voie publique ont singulièrement réduite: nous voulons parler des ravageurs de ruisseaux qui, après les grandes pluies, cherchaient parmi les pavés déchaussés les clous, la ferraille, les petites pièces de monnaie que les eaux pouvaient avoir entraînés ou mis à découvert.

L'abaissement prodigieux des eaux de la Seine vient de raviver cette industrie à peu près perdue. Les ravageurs se sont précipités sur les terrains mis à nu, cherchant les objets que le temps y a entassés, et il paraît que leurs recherches ne sont pas infructueuses: ils trouvent des monnaies, des morceaux de fer ou de cuivre, même des bijoux ou des objets précieux par leur antiquité. C'est un spectacle curieux que celui de l'activité avec laquelle ils poursuivent leurs recherches, surtout aux abords des égouts où se trouvent des atterrissements que la baisse des eaux met à sec.

Les nouvelles de Marseille et de Toulon confirment l'amélioration précédemment constatée; il paraît, du reste, que le temps change dans le Midi, et il est probable que la pluie, le vent et le froid chasseront complètement le fléau.

Le chiffre des étrangers que le choléra a chassés du Midi et a amenés à Lyon, lisons-nous dans le Salut public, est, dit-on, de 20,000. Nous ne pouvons contrôler l'exactitude de ce chiffre; mais ce qu'il y a de très certain, c'est que les principaux hôtels de notre ville regorgent de voyageurs, dont le plus grand nombre se font remarquer par l'accent marseillais.

Le propriétaire d'un de ces hôtels a eu l'ingénieuse idée de louer une certaine quantité de maisons de campagne aux environs de Lyon et y a installé les émigrants du Midi.

Dans un savant ouvrage, le jésuite Kircher compte trente-trois pestes ou grandes épidémies en Europe depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste, c'est-à-dire dans l'espace de 732 ans; c'est une épidémie tous les 21 ans 1/3. L'Europe (selon le Mémorial chronologique, a éprouvé 97 épidémies depuis Jésus-Christ jusqu'à 1680. Dans le courant du XVIIe siècle, la peste s'est montrée quatorze fois en Europe et huit fois seulement dans le XVIIIe. Depuis le commencement du XIXe, celle qui sévit présentement est la troisième. La diminution de la fréquence et de l'énergie des maladies populaires, dans les temps les plus rapprochés de nous, ne sauraient être mises en doute. Il est facile de reconnaître que les heureux changements obtenus en fait de bien-être, de propriété, de salubrité, d'hygiène et de connaissances médicales, ont gagné un terrain énorme, si bien qu'on pourrait peut-être assigner l'époque où les épidémies humaines auront entièrement disparu du globe.

L'année 1865 aura présenté un intèressant phénomène dans l'ordre des récoltes. Ainsi, dans les départements du centre-nord de la France, où l'on ne vendage habituellement que dans les premiers jours d'octobre, on a vu, cette année, le vin du 15 août. Dans les départements du Midi, où les vendanges ont lieu ordinairement dans le mois d'août, on a vendagé, cette année, dans le mois de septembre.

Les contrées viticoles sont fréquentées depuis quelque temps par des agents anglais, belges et allemands qui achètent de grandes quantités de vins nouveaux, livrables à partir de décembre prochain jusqu'en mars 1866. Les prix obtenus par les détenteurs sont très convenables.

Le capitaine Magnan, fils du maréchal, doit partir esjours ci pour le Mexique; sa femme l'accompagnera.

On organise à Toulon, en ce moment deux boucheries municipales, elles seront régies d'après le système de la taxe, qui sera pour la viande de bœuf, de 1,50, de 1,20 et de 1 fr. les kilogrammes, selon la catégorie.

Un individu venant de Podolie a déclaré, en Angleterre, que les chiens de garde étaient les plus grands propagateurs du typhus scorbutique qui règne dans les bêtes à cornes.

On écrit de Londres: S. M. est une classe parmi les sujets de S. M. qui tire un certain avantage de l'épizootie; celle des juifs qui, comme on sait, sont en toute occasion extrêmement

minutieux pour la viande qu'ils emploient. Les bouchers juifs reçoivent leur patente de la synagogue et prêtent serment de ne tuer aucun animal qui ne soit notoirement reconnu et certifié exempt, non seulement de maladie, mais même de la moindre tare. Après que l'animal a été tué, ils examinent son cadavre avec le plus grand soin; et s'ils y découvrent la moindre imperfection, la chair n'est pas coupée. Mais jamais la porte ne retombe sur le boucher. Ainsi à ce moment on craint beaucoup d'acheter de la chair d'animaux mistades, un grand nombre de familles de chrétiens deviennent les clients des bouchers juifs qui font ainsi des affaires aussi faciles que profitables.

On nous communique, dit un journal, une lettre d'un ingénieur italien annonçant qu'on vient de rencontrer dans le perron du Mont Cenis, une nappe de quartz extrêmement dur et sur laquelle s'échouent les outils les mieux trempés. Ce fâcheux contretemps peut, dit-on, retarder de quatre années l'ouverture de la ligne qui joindra l'Italie à la France.

Voici une nouvelle qui intéresse les dames. Plusieurs journaux de modes annoncent que le tricorne va devenir la coiffure féminine la mieux portée: du Louis XV tout pur.

Le hasard même très souvent a de singulières découvertes. Voici un simple et pauvre petit lapin de garenne qui va peut être faire faire un pas à la science archéologique.

On écrit de la Touraine qu'il y a peu de jours, le comte de B... chassait non loin des bords du Loir, sur un terrain vague, couvert de bruyères et de pierres énormes. Ce terrain, que l'on prétend avoir été choisi par les Druides pour leurs cérémonies religieuses, porte encore le nom caractéristique de champ du Sacrifice, sans doute en souvenir des êtres humains qui ont été immolés sur ces autels bizarres aux divinités de l'époque.

Quoi qu'il en soit, un lapin est levé par le chien du comte de B..., qui tire et blesse le gibier. Le lapin se traîne à son trou, creusé sous une énorme pierre formant un bloc de quatre mètres d'élevation, et que l'on dit, dans le pays, avoir été l'une des parois d'un autel druidique. Le chien du comte, jeune et ardent, se jette tête baissée dans le trou du lapin. Le comte, qui voit son fidèle compagnon prêt à périr parce qu'il ne peut dégager sa tête, fait si bien des pieds et des mains qu'il parvient à agrandir la bouche du terrier et à dégager son chien. Il plonge alors son bras pour tâcher de saisir le lapin, mais il sent sous sa main un corps dur et froid.

Il l'attrape à lui avec peine, et bientôt il amène sur le sol, au lieu d'un lapin, une arme en pierre ou silex, à arête tranchante, ayant la forme d'un fer de hache, une de ces armes primitives enfin que les savants nous décrivent comme ayant été employées par les Druides pour les sacrifices humains.

Cette hache trouvée en cet endroit a fait penser avec raison au comte de B... que des fouilles pratiquées avec soin autour de la grosse pierre, debout depuis des siècles, amèneront quelques découvertes précieuses pour la science, et il se propose, dit-on, de ne pas en rester là de son heureuse découverte. On pense que la hache si singulièrement trouvée dans le terrier du lapin fera bientôt un des ornements de nos musées de la Touraine.

On a constaté de nouveau que dans la péninsule scandinave la terre gagne environ deux pieds par siècle sur la mer. A Gudmundskær, en 1670, le sol était au niveau de l'eau; en 1742, il s'était élevé de trois quarts de mètre, et en 1845 il était à un demi-mètre au-dessus de la surface de la mer. La même observation a été faite dans la Norvège, où la hauteur moyenne de l'eau, en 1865, était de neuf pouces au-dessous de celle marquée en 1839, sur la rocher servant d'hygromètre. On a, en outre, trouvé des anneaux tout rouillés qui servaient jadis à amarrer des barques et qui sont, aujourd'hui, à une assez grande distance de la mer.

On lit dans l'Echo de Luxembourg: Un voyageur nous apprend que le village d'Edange est en feu. Un grand nombre de maisons déjà réduites en cendres. Il n'y a pas une goutte d'eau dans le village ou dans les environs.

Un épouvantable sinistre maritime est ainsi rapporté par les journaux américains :

Le steamer Brother-Jonathan, appartenant à la Compagnie californienne de navigation à vapeur, et commandé par le capitaine S.-J. de Wolf, parti de San-Francisco le 28 juillet, pour son voyage ordinaire à la côte nord de Californie à Victoria, s'est heurté contre une roche sous-marine, en face de la pointe Lincoln, à 8 ou 10 milles dans le nord-ouest de Crescent-City, vers une heure de relevé, le 30 juillet; il a coulé bas en 45 minutes, tout le monde à bord est supposé perdu, à l'exception de dix-sept personnes et trois enfants qui sont arrivés à terre dans le bateau de sauvetage, vers cinq heures du soir. Toutes les petites embarcations de cet endroit sont allées sur les lieux du naufrage porter du secours s'il était possible, et sont revenues le soir, sans avoir trouvé aucune trace du naufrage. On a renoncé à tout espoir. Il y avait à bord de ce bâtiment environ 300 passagers. Le général Wright est au nombre des victimes, ainsi que M. Nisbet, un des principaux éditeurs de San-Francisco.